

LA COORDINATION AU SERVICE DE LA SANTÉ DU TERRITOIRE

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Qu'est-ce qu'une CPTS ?

Les CPTS constituent une forme d'exercice coordonné pluriprofessionnel ouvrant droit à la rémunération forfaitaire annuelle

conventionnelle.

Une structure au service de la coordination des professionnels de santé

Une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) est un **nouveau mode** d'organisation interprofessionnelle, financée par l'Assurance Maladie. De forme associative, elle regroupe les professionnels (principalement libéraux) d'un même territoire qui souhaitent s'organiser autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

L'objectif est double : faciliter la coordination des professionnels et fluidifier le parcours de santé des patients.

Pour atteindre ces objectifs, une CPTS peut donc solliciter et intégrer **l'ensemble des acteurs de santé** (professionnels de santé de ville libéraux ou salariés ; établissements de santé, médico-sociaux, sociaux ; acteurs de la prévention ; acteurs institutionnels...) qui souhaitent se coordonner sur un territoire.

L'association a été créée en **octobre 2020** à l'initiative de deux professionnels de santé libéraux :

- Dr Thierry RESSEL, Psychiatre libéral à Mulhouse
- Dr Frédéric TRYNISZEWSKI, Médecin généraliste à Mulhouse Président SOS Médecins 68

Rejoints par de nombreux autres acteurs, ils ont rédigé le **projet de santé** de la CPTS, qui comporte **6 axes** :

- 1. Améliorer la prise en charge des personnes présentant des troubles psychiques et psychiatriques
- 2. Améliorer la prise en charge des personnes en situation de dépendance
- 3. Renforcer l'accès aux soins sur le territoire
- 4. Renforcer la communication entre la Ville et l'Hôpital
- 5. Développer la prévention sur le territoire
- 6. Accompagner les professionnels de santé sur le territoire

La CPTS Mulhouse Agglomération

La CPTS en quelques chiffres



3 salariées

240 membres, dont une majorité d'infirmiers, de médecins généralistes et de pharmaciens

39 communes couvertes par le territoire de la CPTS (correspondant au territoire de l'intercommunalité M2A)

274 000 habitants (Mulhouse ville 110 000)

8 commissions et plus de 200 professionnels de santé mobilisés

Une vingtaine d'outils et dispositifs créés en 2021

Territoire de la CPTS Mulhouse Agglomération

Pour répondre à ses objectifs et mettre en œuvre son projet de santé, la CPTS a créé 8 commissions :

Accès aux soins

Objectifs : favoriser l'accès à un médecin traitant (MT) et faciliter la gestion des Soins Non Programmés (SNP)

Santé Mentale

Objectif: améliorer le parcours de soin des personnes en souffrance psychique

• Lien Ville/Hôpital

Objectif: améliorer l'articulation des prises en charge ville-hôpital-ville

Prévention

Objectif : développer la prévention sur le territoire

Perte d'Autonomie

Objectif : favoriser l'accès aux soins des personnes en perte d'autonomie

Communication

Objectifs : communiquer et accompagner les professionnels de santé

• Outils Numériques

Objectifs : promouvoir et déployer les outils numériques disponibles

• **Périnatalité, Enfance, Adolescence** (commission en préfiguration)

Ces commissions ont permis d'élaborer des outils concrets directement utilisables par les professionnels de santé et leurs partenaires. Quelques exemples :

- Annuaire des MT
- Déploiement d'Entr'actes (outil de gestion des SNP)
- Procédure de SNP en santé mentale
- Programme de mentorat

- Parcours plaies chroniques
- Cartographie des outils numériques
- Répertoire en ligne des actions de prévention
- Déploiement d'ICOPE...

Les commissions

Suivez nos actions sur nos réseaux :





ou sur notre site web:



www.cpts-mulhouse-agglo.fr

Pourquoi adhérer à la CPTS?

Adhérer à la CPTS de votre territoire vous permet :

- D'être représenté sur le territoire par une structure pluriprofessionnelle constituée de confrères et consœurs libéraux
- D'avoir accès à des outils facilitant la coopération, la prise en charge des patients et libérant du temps
- D'apporter votre expertise et de participer à l'évolution des pratiques sur votre territoire
- D'obtenir du **soutien et de l'accompagnement** dans votre exercice (informations, temps d'échanges interprofessionnels, aides à la pratique...)

Nous contacter



Business Campus – Entrée A 15 rue des Frères Lumière 68200 MULHOUSE



contact@cpts-mulhouse-agglo.fr



09 52 92 22 39



www.cpts-mulhouse-agglo.fr

Autres contacts utiles

Dr Rachel Champenier

Coordinatrice

06 95 36 38 28

coordinatrice@cpts-mulhouse-agglo.fr

Lisa Le Métayer

06 95 45 96 58

Chargée de développement des services

services@cpts-mulhouse-agglo.fr

Eva Zatti

09 52 92 22 39

Assistante administrative

secrétaire@cpts-mulhouse-agglo.fr

